

MAIRIE DE DOGNEVILLE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR

- **Vote des taxes 2020**
- **Budgets Primitifs 2020 (Commune – Forêt – Lotissement)**
- **Prime personnel COVID 19**
- **Désignations délégués divers syndicats**
- **Nomination membres CCAS**
- **Informations diverses**

Séance ouverte à : 18 heures 30

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme FERRY Fabienne qui donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle
Mme FORTERRE Laurence qui donne pouvoir à Mme WEIGEL Martine
M. COLIN André qui donne pouvoir à Mme WEIGEL Martine

Mme FORTERRE Laurence est arrivée à 19h30

Secrétaire de Séance : Mme FALIGUERHO Anna

Madame le Maire présente l'Assemblée Délibérante, Madame Fanny MOREL-MIROT – Perceptrice à Thaon les Vosges. Elle est venue nous présenter les budgets primitifs 2020 de la commune.

• **1- VOTE DES TAUX -> TAXES LOCALES 2020**

Madame le Maire rappelle que chaque année la commune doit voter les taux des taxes locales. Pour l'année 2020 la taxe d'habitation est supprimée, en conséquence, il ne reste plus que la taxe du foncier bâti et le foncier non bâti. Il n'y aura pas d'augmentation des taux. Le conseil municipal vote les taux de la façon suivante :

- **Foncier bâti** : **10,71 %**
- **Foncier non bâti** : **19.34 %**

Vote par : 15 voix pour

• **2- BUDGETS PRIMITIFS 2020 (Commune-Forêt-Lotissement)**

Madame le Maire laisse la parole à Mme MOREL-MIROT Fanny pour la présentation des budgets. Après avoir donné les explications sur tous les budgets et répondu à quelques questions, Madame le Maire prend la parole et la remercie.

Mme MOREL-MIROT Fanny quitte ensuite l'Assemblée.

Il est procédé au vote par budget de la façon suivante :

BUDGET COMMUNE :

| | |
|--|-----------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : | 1 058 845.00 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT : | 1 475 095.18 € |
| DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT : | 1 557 160.00€ |

Le Budget Primitif en section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de : **416 250.18 €**.
Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Commune est voté par : 12 voix pour - 2 Abstentions

Mme WEIGEL ayant la procuration pour M. COLIN informe qu'il refuse de participer au vote.

BUDGET FORET :

| | |
|---|---------------------|
| DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : | 185 471.44 € |
| DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT : | 119 500.00 € |

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.
Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Forêt est voté par : 12 voix pour - 2 Abstentions

Mme WEIGEL ayant la procuration pour M. COLIN informe qu'il refuse de participer au vote.

BUDGET LOTISSEMENT

| | |
|---|---------------------|
| DEPENSES et RECETTES DE FONCTIONNEMENT : | 168 300.87 € |
| DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT : | 400 000.00 € |

Le Budget Primitif en section de fonctionnement est présenté en équilibre.
Le Budget Primitif en section d'investissement est présenté en équilibre.

Le Budget Primitif Lotissement est voté par : 12 voix pour - 2 Abstentions

Mme WEIGEL ayant la procuration pour M. COLIN informe qu'il refuse de participer au vote.

- **3-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire laisse la parole à Madame ARROUET Estelle qui présente pour chaque association le montant de la subvention qui leur est accordée.

Après débat, le Conseil Municipal vote l'attribution des subventions comme suit :

Associations Communales

| | | |
|--|---------|---------------------------------------|
| ACDRA : | 250 € | <u>Vote par : 14 voix pour</u> |
| Mme FORTERRE Laurence, présidente ne prend pas part au vote. | | |
| Les AFN : | 300 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Association Familiale : | 3 300 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Classes Mir@bel : | 250 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Club Informatique : | 300 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Coopérative Scolaire : | 2 600 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Groupe Eco. Familiale : | 350 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Foot Ball Club : | 1 000 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Gymnastique Volontaire : | 300 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Gymnastique Douce : | 300 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Gymnastique Pilate : | 300 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Le Judo Club : | 600 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Loup Cré-arts : | 300 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Le Patrimoine : | 250 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| La Pétanque : | 350 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Société des Fêtes : | 800 € | <u>Vote par : 15 voix pour</u> |
| Unisports : | 500 € | <u>Vote par : 14 voix pour</u> |
| Mme FALIGUERHO Anna, présidente ne prend pas part au vote. | | |

Montant total des subventions s'élève à : **12 050 € pour l'année 2020.**

- **4- PRIME PERSONNEL – COVID 19**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que pendant la crise sanitaire COVID 19, les agents malgré la difficulté des gestes barrières et la distance de sécurité, sont venus travaillés. Pour cet effort, ils percevront une prime exceptionnelle. Madame le Maire propose un montant global de 4 200 €.

Le Conseil Municipal, après débat, fixe à 4 200 € le montant total de la prime COVID 19 accordée au personnel communal présent.

Vote par : 15 voix POUR

- **6- NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'il est nécessaire de nommer les membres du Comité Communal d'Action Social (CCAS). Précise que la présidence de cette commission revient d'office au Maire.

En conséquence le CCAS se composera de 11 membres : 5 conseillers en plus du Maire et 5 membres extérieurs.

Les conseillers nommés Membres du CCAS sont :

Madame le Maire - Présidente

Mme FALIGUERHO Anna - Vice-Présidente

Mesdames ARROUET Estelle, THIRIET Laurence, BALSON Noëlle ainsi que M. BECHERT Jean-Marie.

Les 5 membres extérieurs au conseil seront nommés prochainement.

Vote par : 15 voix pour

- **7- INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association Vosges Planeurs demandant l'exonération de la taxe d'occupation du domaine public d'un montant de 1 800 € suite à la crise sanitaire COVID 19 qui a pesé sur leurs finances pour l'année 2020.

Après débat, le conseil municipal a décidé de réduire de moitié leur taxe pour l'année 2020.

En conséquence le montant de la taxe est fixé à 900 € pour 2020.

Vote par 15 voix pour

Madame le Maire informe :

- Que le prochain conseil municipal se tiendra le 10 juillet prochain à 10h afin de nommer 3 délégués et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2020. Les membres souhaitant être candidats devront se faire connaître en mairie pour le 8 juillet.
- Que le Conseil Départemental a enfin créé son site « SANTE » ou nous pouvons voir que la Commune de Dogneville a bien une offre de poste pour un médecin généraliste. Il vous est possible de vous rendre sur le site leur site : <https://instal-santé-vosges.hub.arcgis.com/>
Nous suivons donc l'évolution de notre demande.

Après quelques échanges sur les travaux en cours, **la séance est levée à 20 h 15.**

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 03 Juillet 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 03 Juillet 2020,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET